

que nous faisons aujourd'hui, c'est de défendre les intérêts du Québec à Ottawa. À mon avis, le député est très peu respectueux, en tout cas, du mandat qui nous a été confié.

On est quand même majoritaires, nous formons une majorité de députés du Québec et dire que nos propos ne sont que de la bouillie pour les chats, j'espère que beaucoup de Québécois l'ont entendu, ici aujourd'hui, et qu'ils pourront tirer leurs propres conclusions de ces propos irrespectueux du député.

Une voix: Des propos baveux!

Mme Gagnon: Ça fait plusieurs fois que le député de Bonaventure—Iles-de-la-Madeleine intervient et j'ai l'impression que le centre du monde tourne autour du député. Il est le centre du monde: «Regardez-moi, j'ai voyagé. Regardez-moi.»

Une voix: Oui, c'est un fils unique!

Mme Gagnon: Je pense que ce n'est pas le mandat d'un député de dire: «Regardez-moi, je.»

Une voix: En effet: «Regardez-moi, je suis parvenu.»

Mme Gagnon: Le rôle d'un député est de parler pour l'ensemble de la population et l'ensemble de la population du Québec nous a donné un vote de confiance pour venir défendre les intérêts du Québec à Ottawa.

Nous défendons des positions qui ne sont pas défendues par des fédéralistes qui vivent au Québec et qui veulent rapatrier des pouvoirs, qui veulent avoir le plein contrôle, justement, des pouvoirs au Québec. On ne l'invente pas.

M. Gagnon: Madame la Présidente, il m'apparaît tout à fait indécent de qualifier une personne, enfin, de me qualifier—non, je n'emploierai pas les mots qu'on a utilisés pour me décrire.

• (1355)

On me condamne parce que j'ai la curiosité intellectuelle de m'intéresser à ce qui se passe ailleurs et à le partager avec les Québécois. J'ai toujours reconnu l'existence de l'opposition officielle. Cela leur fait mal d'entendre cette voix de la péninsule gaspésienne, ce jeune fédéraliste, car à mon avis, et vous le savez fort bien aussi, nous représentons la majorité des Québécois.

Regardez le résultat du dernier scrutin au Québec. À peine 44 p. 100 des Québécois ont appuyé le Parti québécois. Malheureusement, l'opposition, et surtout la maison mère, n'a pas la conviction de tenir nécessairement son référendum dans les plus brefs délais. De plus en plus, les Québécois reconnaissent la place du Canada, la générosité de la fédération canadienne.

Une voix: Vous êtes des Québécois de service.

Une voix: Carriériste!

M. Gagnon: J'entends des termes comme «Québécois de service», «carriériste». J'entends toutes sortes de choses venant de l'opposition. Je suis fier d'être député de Bonaventure—Iles-de-la-Madeleine, j'ai la confiance de mon comté et je travaille pour le bien de mes commettants. Le bien de mes commettants, c'est au sein du Québec, et bien entendu d'un Québec au sein du Canada. Est-ce que cela est clair?

Article 31 du Règlement

Le Président: Comme il est presque 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai présenté hier au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes le rapport intitulé: *Future Directions for Canadian Agriculture and Agri-Food: A Huron—Bruce Perspective*.

Ce rapport fait suite à une série de réunions que j'ai organisées dans ma circonscription pour faire le point sur les perspectives d'avenir envisagées par ceux qui travaillent aujourd'hui dans l'industrie agroalimentaire.

Ce rapport visait à soutenir les objectifs de l'étude sur l'avenir de l'agriculture entreprise par le comité et des collègues du Sénat depuis le mois d'août. Le comité n'a pas été en mesure d'accomplir l'étape la plus importante de ses travaux, celle de la consultation directe auprès des Canadiens qui oeuvrent dans le secteur agroalimentaire, parce qu'il en a été empêché par ceux qui prétendent représenter les intéressés au premier niveau.

J'encourage tous les députés à faire des démarches du même genre pour appuyer les travaux que ce comité accomplit au sujet de ce qui est, après tout, l'une des industries de base du Canada.

* * *

[Français]

LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, dans son édition de samedi dernier, le quotidien *The Globe and Mail* faisait état de statistiques alarmantes qui affligent les francophones hors Québec depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles il y a 25 ans.

En fait, les francophones n'ont jamais été aussi vulnérables qu'ils ne le sont présentement. Près du tiers des francophones hors Québec parlent anglais à la maison et le taux d'assimilation est de 36 p. 100, en excluant le Québec. Ce taux atteint même 75 p. 100 en Colombie-Britannique, et 70 p. 100 en Saskatchewan.

Plutôt que de soutenir les communautés francophones et acadienne du Canada, les institutions fédérales accélèrent leur assimilation. Le refus du ministre du Patrimoine canadien d'intervenir auprès de câblodistributeurs comme Rogers, Laurentien Cable, Cogeco, qui ont récemment décidé de retirer plusieurs canaux de langue française de leur service de base, contribue à